



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0115

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet :	Association Union Sportive du Velay : versement de la subvention Profession Sport premier trimestre
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Par délibération du 3 mars 1994, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement le dispositif « Profession Sport » proposé par le Conseil Départemental. Cette opération vise à conforter la filière sportive professionnelle au sein des associations sportives de la commune du Puy-en-Velay.

Pour rappel lors du Conseil Municipal du 8 avril 2022, la Ville a fait évoluer ce dispositif en accordant dorénavant aux associations concernées une aide de 2 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association (pour rappel, l'aide s'élevait jusqu'à présent à 1,70 € de l'heure).

Sur la base des éléments chiffrés transmis par l'association Union Sportive du Velay pour la période de janvier à juin 2026, le montant de l'aide attribuée par la ville du Puy-en-Velay s'élève à 1 020 € selon le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'association Union Sportive du Velay dans le cadre de l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2026, une subvention d'un montant 1 020 € selon le tableau joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Philippe RIBEYRE

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026